

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

<u>Prévisions des recettes</u>	<u>Prév. 2011</u>	<u>Prév. 2012</u>
Taxes	261 675 \$	276 312 \$
Taxes Sûreté du Québec	36 510 \$	36 357 \$
Ordures	18 850 \$	19 250 \$
Récupération	13 195 \$	13 475 \$
Licences chiens	1 380 \$	1 320 \$
Autres recettes de sources locales	10 525 \$	13 025 \$
Remboursement TVQ	11 000 \$	28 100 \$
Péréquation	0 \$	5 900 \$
Compensation réseau routier	178 490 \$	178 490 \$
Autres subventions	2 500 \$	24 882 \$
Taxe d'accise	215 247 \$	118 245 \$
Créations d'emplois	1 000 \$	1 000 \$
<u>Total prévisions des recettes</u>	<u>750 372 \$</u>	<u>716 356 \$</u>

<u>Prévisions des dépenses</u>	<u>Prév. 2011</u>	<u>Prév. 2012</u>
Administration générale		
-Législation / conseil municipal	30 807 \$	31 469 \$
-Application de la loi	1 000 \$	750 \$
-Gestion fin. et administrative	66 186 \$	73 418 \$
-Greffé	0 \$	0 \$
-Évaluation	25 530 \$	18 532 \$
-Salle municipale	<u>7 402 \$</u>	<u>8 631 \$</u>
Total administration générale	130 925 \$	132 800 \$
Sécurité publique	60 902 \$	65 652 \$
Voirie	75 105 \$	93 378 \$
Déneigement	174 325 \$	185 000 \$
Éclairage des rues	1 750 \$	3 275 \$
Transport adapté	103 \$	106 \$
Hygiène du milieu	43 617 \$	47 440 \$
Aménagement, urbanisme et développement	22 525 \$	25 306 \$
Centre communautaire	13 839 \$	13 556 \$
Parcs et terrains jeux	5 839 \$	5 656 \$
Bibliothèque	2 245 \$	2 610 \$
Souscription organismes municipaux	3 950 \$	4 750 \$
Taxe d'accise	215 247 \$	118 245 \$
Autres	0 \$	18 582 \$
<u>Total prévisions des dépenses</u>	<u>750 372 \$</u>	<u>716 356 \$</u>

TAUX D'IMPOSITION 2012

Le taux de la taxe foncière est fixé à 0,76\$ / 100\$ d'évaluation.

Le taux de la taxe générale pour la Sûreté du Québec est fixé à 0,10\$ / 100\$ d'évaluation.

Le montant annuel pour les ordures ménagères est fixé à 100\$ pour une résidence et 50\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la récupération est fixé à 70\$ pour une résidence et 35\$ pour un chalet.

Le montant annuel pour la licence d'un premier chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un deuxième chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour la licence d'un troisième chien est fixé à 15\$.

Le montant annuel pour plus de 3 chiens c'est à dire un chenil est fixé à 300\$.

Le taux d'intérêt pour retard sur taxes et droits de mutations est de 15%.